

IIRC'INFO change de formule, sous une présentation renouvelée, c'est désormais tous les trimestres que vous retrouverez l'actualité de l'IIRCO et de ses sites

IIRC'INFO est la lettre des nouveautés en ligne des [site](#) et [blog](#) de la Chaire d'excellence *Gestion du conflit et de l'après-conflit* et de l'*Institut international de recherches sur la conflictualité* (IIRCO)

• Contact :

Pascal Plas

Fondation partenariale - Université de Limoges
Directeur de la Chaire d'excellence Gestion du conflit et de l'après-conflit
Endowed Chair in Conflict Management and Post-conflict Cultures
Directeur de l'Institut international de recherche sur la conflictualité

Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
5 rue Félix Eboué - BP 3127 - 87 031 Limoges Cedex

Tél : 05 55 14 92 34 - 06 45 82 72 99

Mail : pascal.plas@unilim.fr

Web : <https://www.unilim.fr/iirco/>

Blog : <http://jupit.hypotheses.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/iirco/>

Focus

Le procès en appel pour génocide de deux responsables Rwandais

Le 2 mai 2018 s'est ouvert devant la Cour d'assises de Paris le procès en appel d'Octavien Ngenzi et de Tito Barahira, anciens bourgmestres (maires) de la commune de Karabondo. En première instance, ils ont tous deux été condamnés à une peine d'emprisonnement à vie pour le rôle qu'ils ont tenu dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Les débats doivent durer jusqu'au 6 juillet 2018.

L'affaire concernant Ngenzi et Barahira est la deuxième instruite et renvoyée devant la cour d'assises par le pôle « génocide et crimes contre l'Humanité » du TGI de Paris, créé le 16 novembre 2011. Il a vocation, en vertu de la compétence universelle des juridictions françaises pour les crimes relevant de la compétence de la CPI aux termes de l'article 689-11 du code de procédure pénale, à poursuivre les auteurs présumés de crimes tels que ceux commis au Rwanda en 1994.

En l'espèce, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), institué par le Conseil de sécurité de l'ONU le 8 novembre 1994 et chargé de juger les personnes responsables d'actes de génocide, de crimes contre l'Humanité et de violations graves du droit humanitaire en 1994 dans cet État africain, a fermé ses portes le 31 décembre 2015. Malgré une soixantaine de condamnations à son actif et la reprise des dossiers en cours de traitement par le Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux (MTPI), « des génocidaires vivent toujours en liberté » selon




Alain Gauthier, président de l'association Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda, qui lutte contre l'impunité des responsables du génocide et est partie civile dans le procès et activement engagé contre l'impunité des génocidaires Rwandais. Les audiences ne sont pas mises directement en ligne comme c'est le cas dans les tribunaux pénaux internationaux et la Cour pénale internationale, par ailleurs les médias traditionnels ne semblent pas accorder à l'affaire un intérêt particulier. La dimension historique de ce procès est pourtant indéniable : en atteste la présence de caméras dans la salle d'audience, fait rarissime et réservé jusque-là aux procès Barbie, Touvier, Papon, AZF, de la dictature chilienne, et enfin de Pascal Simbikangwa, génocidaire Rwandais condamné à 25 ans de prison par la Cour d'Assises de Paris en 2014. Le discours politique classique du « devoir de mémoire », qui obéit à la nécessité d'obtenir justice et vérité pour reconstruire la paix civile après un conflit meurtrier, souffre-t-il de nuances quand il s'agit du génocide Rwandais, pourtant cause de plus de 800.000 morts ? La localisation du conflit sur un autre continent peut expliquer la distance que ressentent les Français vis-à-vis de ces événements, mais le crime de génocide est « un crime du droit des gens » selon les termes de la Convention de l'ONU de 1948, et concerne ainsi l'Humanité toute entière.

Les archives vidéo du procès Ngenzi et Barahira seront rendues publiques en 2068, mais il existe un compte-rendu quotidien sur le site du [CPCR](#), et un compte-rendu hebdomadaire sur celui de l'[AFPCU](#).

■ Les archives du procès d'Auschwitz inscrites à l'UNESCO

Le procès d'Auschwitz s'est tenu à Francfort d'octobre 1963 à août 1965 grâce à la ténacité du procureur général du Land de Hesse, Fritz Bauer. 17 membres de la SS furent condamnés (sur 22 accusés) à des peines d'emprisonnement parfois très courtes, ce qui suscita des critiques ; mais l'important est que l'opinion publique allemande fut, pour la première fois, concrètement confrontée à l'extermination des juifs par le régime nazi. Ce fut plus particulièrement le cas des jeunes allemands qui demandèrent des comptes à leurs aînés.

L'inscription des comptes-rendus du procès au *Registre de la mémoire du monde* a réjouit le ministre allemand des Affaires étrangères qui y voit la preuve de « leur signification importante pour l'héritage commun de l'humanité ». Un inventaire détaillé des archives est conservé au Fritz Bauer Institut (Francfort-sur-le-Main) et consultable en ligne 

En matière d'archives, avaient déjà été inscrites au registre *Mémoire du monde*, en 2017, une collection d'archives relative à l'abolition de l'esclavage en Tunisie (1841-1846) et, en 2007, les archives de l'Agence internationale des prisonniers de Guerre (1914-1923)

Archives

Exposition

TPIY : perspective historique

Pour célébrer les 25 ans de la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Section des archives et des dossiers du Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux a organisé une exposition, que l'on pourra visiter tout au long de l'année 2018 aux sièges respectifs du Mécanisme, à Arusha (salle de recherches des archives) et La Haye (hall d'entrée de la Division). A partir d'une sélection de documents de nature variée, l'exposition offre un aperçu de l'immense richesse des archives historiques du Tribunal et permet de retracer les étapes les plus importantes de son activité pluri-décennale.

Avec l'établissement du Mécanisme résiduel pour les tribunaux pénaux internationaux, héritier des juridictions *ad hoc*, la Section des archives et des dossiers (Mechanism Archives and Records Section-MARS) a été chargée de la conservation, de la gestion et de la protection de plus de 8 millions de pages de dossiers judiciaires et plus de 1,5 millions de pages de pièces à conviction, sans compter les pétaoctets de documents numériques - dont une partie est aujourd'hui accessible sur le site du Mécanisme.

L'organisation de cette exposition se place dans la continuité des efforts que le Mécanisme a entamés depuis sa création en vue de mettre en valeur la documentation dont il est devenu le dépositaire, tout en garantissant la plus large accessibilité. Dans ce même esprit, deux expositions virtuelles peuvent être retrouvées sur le site de la Section des archives et des dossiers, respectivement dédiées à la découverte des archives et aux enfants pendant les conflits armés.

Voir pour plus de renseignements le site du [MTPI](#).



Archives et centre d'information



Le premier Centre d'information sur le TPIY en ex-Yougoslavie a ouvert ses portes à Sarajevo en mai 2018 dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Sarajevo et le Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux (TPIY et TPIR). C'est le premier centre de ce type à ouvrir en ex-Yougoslavie. Il donnera au public un accès direct et accompagné aux documents judiciaires publics du TPIY, dont il promouvra l'héritage. Il aura notam-

ment pour mission d'organiser diverses manifestations publiques et d'appuyer tout projet externe visant à tirer profit de l'héritage du TPIY et à s'interroger à son sujet.

Situé dans l'hôtel de ville de Sarajevo, le Centre d'information est équipé d'ordinateurs qui donnent aux visiteurs accès aux archives publiques du TPIY et à d'autres ressources en ligne. Le Centre d'information comprend également la réplique d'une salle d'audience, dans laquelle se trouvent le mobilier d'origine et d'autres éléments d'une ancienne salle d'audience du TPIY. Lors de l'inauguration, s'exprimant au nom du Président du Mécanisme, le Juge Theodor Meron, Gabrielle McIntyre, Chef de cabinet et Conseiller juridique principal, a souligné l'importance de la création d'une telle institution en ex-Yougoslavie. Elle a également observé que : « *non seulement ce centre d'information est conçu pour donner aux visiteurs un accès direct à des documents et autres éléments issus des procédures menées par le Tribunal et leur permettre de se rendre compte par eux-mêmes de ce qu'était une salle d'audience du TPIY, mais c'est ici même qu'il remplit ses missions, au cœur de certaines des communautés les plus concernées par les travaux du Tribunal, invitant chaque visiteur à se poser des questions, à sopeser arguments et informations, et à tirer ses propres conclusions.* » . L'inauguration du Centre d'information, à la veille du 25e anniversaire de la création du TPIY, marque une étape décisive dans le processus visant à rapprocher les communautés affectées par les conflits en ex-Yougoslavie de l'héritage du TPIY. (Photo de la cérémonie de l'inauguration, communiqué de presse du MICT).



Université d'été



Processus de paix et Justice transitionnelle. Du 1^{er} au 8 juillet 2018, à Saint-Étienne-de-Baïgorry

Université d'été de l'Institut Universitaire Varenne et de l'Association Francophone de Justice Transitionnelle. En parallèle se tient un festival du film documentaire intitulé Mémoires de guerre. Il se clora autour d'une journée spéciale « Espoirs de paix », mêlant documentaire et table ronde.

L'Institut Universitaire Varenne (IUV) et l'Association Francophone de Justice Transitionnelle (AFJT) co-organisent leur cinquième université d'été consacrée à la Justice transitionnelle. Elle est destinée – au travers d'un thème – à former et sensibiliser les participants à l'ensemble des mécanismes judiciaires et extra-judiciaires permettant de traiter les violations massives et systématiques des droits de l'Homme.

[Programme et inscription](#)

Filmographie

L'insulte brise l'amnésie post-guerre civile dans la société libanaise

A Beyrouth, de nos jours, une insulte qui dégénère conduit Toni (chrétien libanais) et Yasser (réfugié palestinien) devant les tribunaux. De blessures secrètes en révélations, l'affrontement des avocats porte le Liban au bord de l'explosion sociale mais oblige ces deux hommes à se regarder en face. Voilà le synopsis du long-métrage de Ziad Doueiri, sortie en salle le 31 janvier 2018, qui revient sur le massacre de chrétiens à Damour, dont une partie des habitants ont été exécutés en janvier 1976 par des miliciens d'une branche pro-syrienne de l'OLP. Le réalisateur a voulu retracer un conflit, tout en restant « résolument optimiste et humaniste » et affirme qu'il s'agit d'une œuvre universelle qui traite de reconnaissance, de justice et de pardon.

Exposition :

Le tirailleur et les trois fleuves



L'IIRCO organise à l'automne une grande exposition des travaux du photographe Philippe Guionie. Elle se tiendra à l'occasion du colloque consacré aux tirailleurs sénégalais dans le hall et à la Bibliothèque Universitaire de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges du 10 septembre au 31 octobre 2018. La série de photos « *Le tirailleur et les trois fleuves* » rend hommage aux tirailleurs Sénégalais, à leurs veuves et à leur descendance.

L'artiste Philippe Guionie est historien de formation, il revendique une photographie documentaire autour des thèmes de la mémoire et des constructions identitaires. Son mode principal de figuration est le portrait.

■ Actualité JPIT

CPI : L'ancien vice-président de la République démocratique du Congo Jean-Pierre Bemba, accusé de crimes contre l'humanité vient d'être acquitté le 8 juin 2018 par la Chambre d'appel de la CPI, et ce à la surprise générale. Le procès de Bemba s'était ouvert le 22 novembre 2010 et il avait été condamné le 21 mars 2016 à 18 ans de prison, la peine la plus lourde jamais infligée par la CPI. Bemba avait alors fait appel de la décision.

La Chambre d'appel a considéré que la Chambre de première instance avait commis des erreurs : l'accusé avait été condamné pour des actes criminels qui étaient en dehors des charges d'accusation et les mesures nécessaires et raisonnables que Mr Bemba aurait pu prendre pour empêcher, réprimer ou punir la commission par ses subordonnés des autres crimes relevant de l'affaire avaient été mal évaluées.

Bosnie :

Radomir Susnjar, accusé du massacre de 59 civils musulmans en 1992 en ex-Yougoslavie vient d'être arrêté en France le 18 juin 2018 par l'Office central de la lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre. Cela fait suite à une demande d'extradition que la Bosnie-Herzégovine a formulée il y a 5 ans. Après un interminable épisode judiciaire, le premier ministre Français a pris un décret d'extradition le 19 juin 2017.

Rwanda. Alors que le procès en appel de Ngenzi et Barahira pour génocide est en cours à Paris, un autre Rwandais, Sosthène Munyemana, risque d'être jugé à son tour. A l'issue de l'instruction menée par le pôle génocide et crimes contre l'Humanité du TGI de Paris, en mai 2017, le Ministère Public a demandé son renvoi devant la Cour d'Assises de Paris.

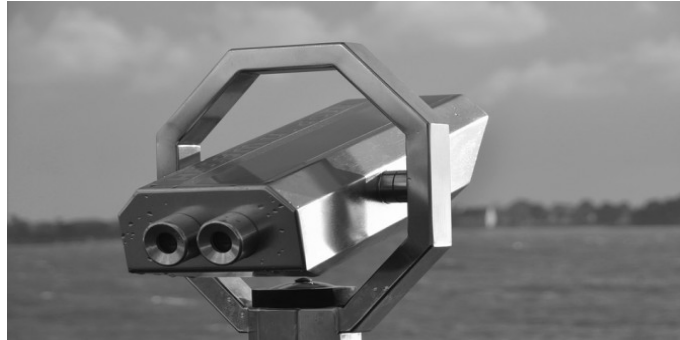
Sosthène Munyemana est depuis 2006 sous le coup d'un mandat d'arrêt international émis par le Rwanda. En 2008, il a été condamné par contumace à deux peines : l'une de 30 ans d'emprisonnement pour les crimes commis à Tumba ; l'autre à perpétuité pour les crimes commis à l'hôpital de Butare. La France a refusé son extradition en 2010.

Colombie : A la suite des élections présidentielles qui viennent de se tenir en Colombie, notre correspondant Maurice Lemoine dresse un état des conséquences de ce scrutin sur le processus de paix dans un article récent *Qui a trahi le camp de la paix en Colombie ?* que l'on pourra découvrir en intégralité en suivant le lien ci-après 📄

Violences sexuelles : A signaler, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit (16 juin 2018) l'initiative de Trial et d'acteurs de la société civile pour constituer « une boîte à outils » - collection d'applications technologiques de techniques ou de bonnes pratiques - destinée à renforcer la lutte contre l'impunité des violences sexuelles. Interview de Philip Grant sur 📄

BDIC. La BDIC devient La contemporaine, Bibliothèque. Archives. Musée des Mondes Contemporains. Le numéro 1 du nouveau Journal de La contemporaine est paru en mars 2018.

Activités de l'IiRCO



Veille documentaire

La veille documentaire prend la suite du Web-Obs. Les mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril et mai sont consultables sur [Jupiter](#).

■ Observatoire de justice transitionnelle



L'Institut international de Recherche sur la Conflitualité organise à partir de septembre 2018 un Observatoire de la justice transitionnelle en ligne. Un état des organismes de réconciliation sera mis en ligne et actualisé en temps réel par le réseau des correspondants de l'IiRCO. Le travail scientifique a été divisé en quatre grandes aires géographiques : Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Europe. Les commissions Vérité et ... sont nombreuses et en accroissement constant, et sont souvent présentées comme un élément clé de la reconstruction d'un

état de droit, d'une gouvernance apaisée et d'une refondation des rapports sociaux dans des sociétés traumatisées. L'enjeu est si important que l'observation critique devient nécessaire ; rares sont en effet les bilans scientifiques réels de ces mécanismes qui sont soit encensés, soit critiqués, soit parfois oubliés.

■ Rencontres et colloques à venir :

Journées d'études « Tirailleurs sénégalais frères d'armes, frères de sang », dans le cadre du Centième anniversaire de la Première Guerre mondiale, en partenariat avec la Fondation Senghor (antenne française), 2 colloques : Limoges (sept.2018) et Dakar (nov. 2018).

Les Rencontres de l'IiRCO 2018-2019 seront consacrées au thème de « Le sport et la guerre : le cas spécifique de l'après Première Guerre Mondiale » sous la direction de Pascal Plas (IiRCO), Charles Dudognon (OMIJ-Centre du droit du sport) et Thomas Bauer (EHIC).

■ A lire : Thierry Berthier dans Les Echos sur l'intelligence artificielle 📄 et le volume *9 d'Études arméniennes contemporaines (janvier 2017) en ligne.*

A suivre...

- Colloque « *Le droit pénal international face à la cybercriminalité* », 28 juin 2018, Chaire de Cyberdéfense et Cybercriminalité. 📄
- Exposition « *Hibakusha Dessins des survivants de Hiroshima et de Nagasaki* » Musée de la résistance et de la déportation de l'Isère, Maison des Droits de l'Homme, 14 juin au 1er octobre 2018. 📄
- Colloque international « *Un passé qui ne passe pas. Mémoire(s) des totalitarisme en Europe contemporaine* », Université Dunarea de Jos de Galati -Roumanie, Faculté des Lettres et centre d'études culturelles Dialogos.